

2623/1001.3
Recu le 21/11/51

PLANTATION DE GA IZA

Ruhengeri

le 21 novembre 1951

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
Ruhengeri.



Monsieur;

J'ai l'honneur de porter plainte contre le travailleur
dont le nom suit pour

ABSENCE AU TRAVAIL DURANT TOUT LE MOIS D OCTOBRE
D OCTOBRE 1951

Nom RWAMUHIZI
Père MASHUKANE
Mère HOMATI
s/chefferie - MUKARULENGO
chefferi
Chef de Province

Abdest
depuis
2 mois

TAMARE

Veillez croire, Monsieur l'Officier; en l'expres-
sion de ma considération distinguée.

[Handwritten signature]

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que

*Y. étois allé assister
un membre de ma famille lequel étoit gravement
malade et j. ne suis revenu qu'après sa mort. Ce
lui-là se trouvait au Infumbur (Nganda).*

Attendu qu'il résulte des débats à l'audience que le prévenu
est contracté

Vu la plainte du maître

Attendu que le prévenu s'est absenté du travail sans autorisation
**sans raison majeure et de façon grave et que son excuse n'est pas
acceptable.**

Attendu qu'il y a lieu de sévir contre l'absentéisme

Le condamnons du chef de **Abandon de travail**

Art. 48. Dec. 16.3.1922.

Le ~~renvoi des poursuites du chef de~~

Soit au total **à 15** jours de servitude pénale principale,

à une amende de **50** francs, ou en cas de non paiement de cette amende
dans le délai de **15** jours, à **10** jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux **21** francs de frais du procès s'élevant à **21** francs, ou en cas de non
paiement de ces frais dans le délai de **15** jours, à **4** jours de contrainte par corps.

En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé

à
faute de s'exécuter dans le délai de _____ jours à _____ jours de contrainte par corps.

Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à **Kuhengeri**

le **27 novembre 1951**

Le Juge de Police,

Etat des frais

P. V. O. P. J. _____

Citations _____

Audience **8**

Jugement **13**

Total : **21** francs

NIJS.R.

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

RWAMUHIZI

PRÉVENTIONS :

Abandon de travail RWAMUHIZI, de la colline Mulinzi.

Art. 48 D.L. 16-3-1921

TÉMOINS :

Jugement du

27-11-51

Demande de révision du :

PEINES.

S. P. P. : 15 Jours

FRAIS : 21 Frs.

Delai : 15 jours

C. P. C. : 1/2 Jours

AMENDE : 50 Frs.

Delai : 15 jours

S. P. S. : 10 Jours

DOMAGES - INTERETS : Frs.

Delai :

C. P. C. :

Mandat d'.....

EXÉCUTION.

Entré en détention le 27-11-51

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le

Payé le quittance n°

Entré le

Sorti le